



CR GREDIRA 28 juin 2021

Décharge de direction

Pour l'année scolaire 2021-2022, la Directrice Académique a décidé d'accorder 7 jours de décharge direction pour les écoles à 1 classe. Y seront affectés les personnels à 80% sur les jours qu'ils doivent à l'administration. Une liste a été établie et le binôme « chargé d'école/ personnel à 80% » devra établir leur calendrier en début d'année. *Avancée significative qui permettra une planification de ces journées et facilitera l'organisation.*

Pour les décharges des écoles à 2 et 3 classes, le reste des personnels à 80% y seront affectés, les autres décharges seront assurées comme cette année par des TR.

Les collègues directeurs à 80% auront la possibilité de faire leur « propre décharge de direction » en restant sur leur école pendant les jours qu'ils doivent.

Les compositions des PRA (postes fractionnés) sont terminées et seront communiquées aux collègues à partir du 29 juin. *Nous ne pouvons que regretter cette communication tardive*

Les contractuels alternants (10 dans l'Aude à la rentrée) doivent effectuer un jour de stage filé le lundi à proximité du centre de formation. Cela constitue un vivier pour les décharges direction, les écoles concernées par cette mesure ont été prévenues.

Formation directeur

Le besoin se fait sentir d'accompagner davantage les directeurs sur les situations de conflit. La cellule RH de proximité a donc été sollicitée pour intervenir dans la formation directeur.

Le CLEMI a également été sollicité dans le cadre de la formation statutaire des directeurs pour tout ce qui concerne le droit à l'image, la gestion des réseaux sociaux...qui introduit une nouvelle difficulté dans la fonction de direction.

Directeur référent : une seule candidature est remontée à ce jour suite à l'appel à candidature. Si cette candidature n'est pas retenue, un nouveau appel sera fait. *Surveillez vos boîtes i-prof*

Mise en place des PIAL

C'est une grande cacophonie, les situations sont très diverses d'une circonscription à l'autre. Certains directeurs-trices ont reçu des messages de leur coordonnateur pial directement sans être préalablement informé par l'administration du nom et de la fonction de cette personne. Des demandes disparates concernant les noms d'enfants et/ou d'AESH, le besoin en heures ... toutes choses ne relevant pas au 1^{er} abord des directeurs mais de l'enseignant référent !

Afin de pouvoir « mieux organiser la mutualisation des AESH », des demandes de regrouper les enfants avec notification ont été proposées ...ce qui va évidemment à l'encontre totalement de la notion d'école inclusive !

Pour la FSU, les PIAL restent un moyen de renvoyer au niveau local la gestion de l'insuffisance du nombre des AESH. L'action collective et syndicale sera essentielle pour faire valoir notre conception ambitieuse de l'accompagnement des élèves et nos revendications pour un statut qui permette aux AESH de vivre dignement de leur travail.

Informations diverses :

La demande de ne pas faire de réunion de rentrée pour les directeurs le jour de la pré rentrée va être communiquée à toutes les circonscriptions. Les directeurs ont en effet besoin de cette journée pour gérer leur école.

L'administration va étudier également la possibilité que chaque collègue remplisse individuellement les formulaires de grève informatiquement afin que la responsabilité n'en incombe pas au directeur (cela se pratique dans d'autres départements).

La demande d'un « annuaire » synthétique des outils à disposition des directeurs a été reformulée et fera l'objet de la première réunion de ce groupe à la rentrée 2021-2022.